



NATIONS UNIES

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

SUPPLÉMENT 2014-2015





Nations Unies

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Supplément 2014-2015



Nations Unies • New York, 2018



Département des affaires politiques

**Répertoire de la pratique
du Conseil de sécurité**

Supplément 2014-2015



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ST/PSCA/1/Add.19

Publication des Nations Unies

Numéro de vente : F.17.VII.1

ISBN 978-92-1-137046-1

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	viii
Membres du Conseil de sécurité en 2014 et 2015.....	xi
Première partie. Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
Note liminaire	4
Afrique	
1. La situation concernant le Sahara occidental	5
2. La situation au Libéria	5
3. La situation en Somalie	9
4. La situation au Burundi	13
5. La situation en Sierra Leone.....	15
6. La situation concernant la République démocratique du Congo	16
7. La situation en République centrafricaine.....	21
8. La situation en Guinée-Bissau	27
9. La situation en Côte d'Ivoire	30
10. Région de l'Afrique centrale	33
11. Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud	35
12. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest	43
13. Paix et sécurité en Afrique	44
14. La situation en Libye	46
15. La situation au Mali	51
Amériques	
16. La question concernant Haïti	54
Asie	
17. La situation en Afghanistan	56
18. La situation en République populaire démocratique de Corée	59
Europe	
19. La situation à Chypre	60
20. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie	62
A. La situation en Bosnie-Herzégovine.....	62
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité	63

21. Questions concernant l'Ukraine	65
A. Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)	65
B. Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)	69
Moyen-Orient	
22. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	70
23. La situation au Moyen-Orient	77
24. La situation concernant l'Iraq	89
Questions thématiques	
25. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	94
26. Questions concernant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda	97
27. Le sort des enfants en temps de conflit armé	104
28. Protection des civils en période de conflit armé	111
29. Armes de petit calibre	120
30. Questions d'ordre général relatives aux sanctions	121
31. Les femmes et la paix et la sécurité	122
32. Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	130
33. Exposés	136
34. Mission du Conseil de sécurité	138
35. Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales	139
36. Questions concernant la non-prolifération	140
A. Non-prolifération des armes de destruction massive	140
B. Non-prolifération	141
C. Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée	144
37. Consolidation de la paix après les conflits	144
38. Menaces contre la paix et la sécurité internationales	145
39. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	147
40. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales	156

Deuxième partie. Règlement intérieur provisoire et faits nouveaux concernant la procédure	
Note liminaire	162
I. Réunions et procès-verbaux	163
II. Ordre du jour	180
III. Représentation et vérification des pouvoirs	190
IV. Présidence	191
V. Secrétariat	193
VI. Conduite des débats	195
VII. Participation	198
VIII. Prise de décisions et vote	203
IX. Langues	215
X. Caractère provisoire du Règlement intérieur	216
Troisième partie. Buts et principes de la Charte des Nations Unies	
Note liminaire	219
I. Principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 1	220
II. Interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force aux termes du paragraphe 4 de l'Article 2	223
III. Obligation de s'abstenir de prêter assistance à la cible d'une action coercitive décidé par le Conseil, prévue au paragraphe 5 de l'Article 2	231
IV. Non-intervention des Nations Unies dans les affaires intérieures des États (Article 2, paragraphe 7)	232
Quatrième partie. Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies	
Note liminaire	237
I. Relations avec l'Assemblée générale	238
II. Relations avec le Conseil économique et social	251
III. Relations avec la Cour internationale de Justice	253
Cinquième partie. Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	
Note liminaire	257
I. Responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales	258
II. Obligation dans laquelle se trouvent les États Membres d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité en vertu de l'Article 25	262
III. Responsabilité du Conseil de sécurité d'élaborer des plans visant à réglementer les armements en vertu de l'Article 26	264

Sixième partie. Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte

Note liminaire	267
I. Soumission de différends et de situations au Conseil de sécurité	269
II. Enquêtes sur des différends et établissement des faits	272
III. Décisions du Conseil de sécurité touchant le règlement pacifique des différends	282
IV. Débat institutionnel concernant l'interprétation ou l'application des dispositions du Chapitre VI de la Charte	290

Septième partie. Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression (Chapitre VII de la Charte)

Note liminaire	298
I. Constatation, en vertu de l'Article 39 de la Charte, de l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression	300
II. Mesures provisoires prises en vertu de l'Article 40 de la Charte pour empêcher l'aggravation d'une situation	313
III. Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée, prises en vertu de l'Article 41 de la Charte	316
IV. Mesures prises en vertu de l'Article 42 de la Charte pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales	342
V. Examen des Articles 43 à 45 de la Charte	347
VI. Rôle et composition du Comité d'état-major en vertu des Articles 46 et 47 de la Charte	351
VII. Action requise de la part des États Membres en vertu de l'Article 48 de la Charte	352
VIII. Assistance mutuelle en application de l'Article 49 de la Charte	355
IX. Difficultés économiques particulières de la nature décrite à l'Article 50 de la Charte	357
X. Droit de légitime défense, individuelle ou collective, en vertu de l'Article 51 de la Charte	358

Huitième partie. Organismes ou accords régionaux

Note liminaire	367
I. Examen des dispositions du Chapitre VIII de la Charte au titre des questions thématiques	369
II. Prise en compte des efforts déployés par les organismes ou accords régionaux aux fins du règlement pacifique des différends	374
III. Opérations de maintien de la paix menées par des organismes ou accords régionaux	379
IV. Autorisation donnée par le Conseil de sécurité pour l'application de mesures coercitives par des organismes ou accords régionaux	385
V. Présentation de rapports par des organismes ou accords régionaux sur leurs activités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales	386

Neuvième partie. Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : comités, tribunaux et autres organes	
Note liminaire	394
I. Comités	394
II. Groupes de travail	426
III. Organes d'enquête	428
IV. Tribunaux	428
V. Commissions ad hoc	430
VI. Conseillers, envoyés et représentants spéciaux	430
VII. Commission de consolidation de la paix	433
VIII. Organes subsidiaires du Conseil dont la création a été proposée, mais qui n'ont pas été créés	433
Dixième partie. Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : opérations de maintien de la paix, missions politiques et missions de consolidation de la paix	
Note liminaire	440
I. Opérations de maintien de la paix	442
II. Missions politiques et missions de consolidation de la paix	475
Index	497

Introduction

Le présent volume est le dix-neuvième supplément au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1946-1951*, paru en 1954. Il porte sur les débats tenus par le Conseil de sécurité de la 7092^e séance, le 6 janvier 2014, à la 7599^e séance, le 31 décembre 2015. Le premier volume du *Répertoire* et les autres suppléments peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/fr/sc/repertoire.

Le *Répertoire* a été établi à la demande de l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 686 (VII) du 5 décembre 1952, intitulée « Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier ». Il constitue un guide des débats du Conseil et présente sous une forme aisément accessible les pratiques et procédures auxquelles ce dernier a recours. Le *Répertoire* ne vise nullement à remplacer les procès-verbaux du Conseil, seuls comptes rendus complets et autorisés des délibérations de cet organe.

Les rubriques employées pour l'organisation des informations fournies dans le présent document ne signifient pas qu'il existe des procédures ou des pratiques autres que celles qui ont été établies clairement et incontestablement par le Conseil lui-même. Le Conseil demeure à tout moment, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de son propre Règlement intérieur provisoire et de la pratique établie au moyen de notes de son président, maître de sa procédure. Par souci de clarté, cette introduction comporte un tableau des membres du Conseil durant la période considérée.

Dans le présent supplément, on a généralement conservé les rubriques sous lesquelles les pratiques et procédures du Conseil étaient présentées dans le premier volume. Certains aménagements ont toutefois été apportés, le cas échéant, afin de mieux rendre compte de la pratique du Conseil. Par exemple, les informations figurant dans la première partie du présent volume sont présentées par région ou regroupées sous une rubrique consacrée aux questions thématiques.

Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* couvre quatre grands domaines : l'application du Règlement intérieur provisoire, l'application des Articles de la Charte des Nations Unies, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité (y compris les opérations de maintien et de consolidation de la paix, les comités des sanctions et les groupes d'experts associés), et un aperçu des activités du Conseil pour chaque question dont il est saisi. Pour les années 1946-2007, chaque supplément au *Répertoire* couvre généralement une période de deux à quatre années, et est organisé en 12 chapitres. Depuis 2008, chaque supplément au *Répertoire* couvre une période de deux ans et est organisé en 10 chapitres.

De 1946 à 2007, les 12 chapitres couvrent les sujets suivants :

- | | |
|--------------|---|
| Chapitre I | Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité (Articles 28, 30 et 98 de la Charte, articles 1 à 5, 13 à 36 et 40 à 67 du Règlement intérieur) |
| Chapitre II | Ordre du jour (articles 6 à 12 du Règlement intérieur) |
| Chapitre III | Participation aux débats du Conseil de sécurité (Articles 31, 32 et paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte, articles 37 à 39 du Règlement intérieur) |
| Chapitre IV | Vote (Article 27 de la Charte ; article 40 du Règlement intérieur) |

Chapitre V	Organes subsidiaires du Conseil de sécurité
Chapitre VI	Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies
Chapitre VII	Pratique relative aux recommandations adressées à l'Assemblée générale en ce qui concerne les Membres de l'Organisation des Nations Unies
Chapitre VIII	Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales (par question)
Chapitre IX	Décisions prises par le Conseil de sécurité dans l'exercice de ses autres fonctions et pouvoirs
Chapitre X	Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte
Chapitre XI	Examen des dispositions du Chapitre VII de la Charte
Chapitre XII	Examen des dispositions d'autres articles de la Charte (paragraphe 2 de l'Article 1, paragraphes 4, 5, 6 et 7 de l'Article 2, Articles 24, 25, 52 à 54, 102 et 103)

Depuis 2008, les 10 parties du *Répertoire* couvrent les domaines suivants :

Première partie	Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales (par question)
Deuxième partie	Règlement intérieur provisoire et faits nouveaux concernant la procédure
Troisième partie	Buts et principes de la Charte des Nations Unies (Chapitre I de la Charte)
Quatrième partie	Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies
Cinquième partie	Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité (Chapitre V de la Charte)
Sixième partie	Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte
Septième partie	Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression (Chapitre VII de la Charte)
Huitième partie	Accords régionaux (Chapitre VIII de la Charte)
Neuvième partie	Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : comités, tribunaux et autres organes
Dixième partie	Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : opérations de maintien de la paix, missions politiques et missions de consolidation de la paix

Le *Répertoire* est élaboré à partir de documents publiés du Conseil de sécurité. Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. Les documents du Conseil de sécurité portent une cote qui comprend l'année et un numéro d'ordre (par exemple [S/2014/10](#)). Les références aux procès-verbaux des séances du Conseil sont présentées sous la forme [S/PV.7092](#), les séances étant numérotées consécutivement, en commençant par la première, tenue en 1946. Comme dans les suppléments récemment publiés, il est fait ici référence uniquement aux procès-verbaux provisoires des séances du Conseil,

sachant qu'on a mis fin à la publication des comptes rendus des séances dans la série des *Documents officiels*.

Les résolutions et décisions du Conseil de sécurité, ainsi que les déclarations et notes de son président et les échanges de lettres entre le Président et le Secrétaire général sont publiés dans les recueils annuels des *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Les résolutions sont désignées par un numéro suivi entre parenthèses de l'année d'adoption, par exemple résolution 2133 (2014). Jusqu'en 1993, les déclarations faites par le Président au nom du Conseil et les autres documents du Conseil portaient une cote séquentielle fondée sur l'ordre chronologique de publication. Depuis 1994, les déclarations portent une cote qui suit le modèle suivant : [S/PRST/2014/1](#).

Les lecteurs qui souhaitent consulter le compte rendu intégral d'une séance ou le texte d'un document du Conseil de sécurité mentionné dans le *Répertoire* peuvent le faire sur le site Web officiel du Centre de documentation de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse <http://www.un.org/fr/documents/>. Pour accéder aux documents du Conseil de sécurité à partir de ce site, il suffit de cliquer sur le lien « Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (SÉDOC ou ODS) », ou sur l'un des liens qui mènent directement à certaines catégories de documents. Les volumes des *Résolutions et décisions* sont accessibles par cote ([S/INF/69](#) pour 2013/14, [S/INF/70](#) pour 2014/15 et [S/INF/71](#) pour 2015/16).

Membres du Conseil de sécurité en 2014 et 2015

2014	Argentine	2015	Angola
	Australie		Chili
	Chili		Chine
	Chine		Espagne
	États-Unis d'Amérique		États-Unis d'Amérique
	Fédération de Russie		Fédération de Russie
	France		France
	Jordanie		Jordanie
	Lituanie		Lituanie
	Luxembourg		Malaisie
	Nigéria		Nigéria
	République de Corée		Nouvelle-Zélande
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Rwanda		Tchad
	Tchad		Venezuela (République bolivarienne du)

